



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'un bassin de régulation des eaux sur la craste de Canteranne Commune de Gujan-Mestras

Une enquête publique est prescrite **du lundi 24 juin 2019 au mardi 23 juillet 2019 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale en vue du projet de création d'un bassin de régulation des eaux sur la craste de Canteranne et les travaux annexes sur la commune de Gujan-Mestras.

La procédure d'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau, du code forestier pour le défrichement, des installations classées pour la protection de l'environnement et de dérogation à l'interdiction d'atteinte à plusieurs espèces animales et végétales protégées et de leurs habitats.

La personne responsable du projet est : Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) 16, allée Corrigan -33120 Arcachon tél 05 57 52 74 74. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à la disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Gujan-Mestras.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jacques DUBREUILH, Ingénieur géologue cartographe retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- lundi 24 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- jeudi 04 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- vendredi 12 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 23 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales, cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État en Gironde: www.gironde.gouv.fr.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.